Le CESE a voté son Avis sur "le suicide : plaidoyer pour une prévention active"

Séance plénière du 12 février 2013

PUBLIÉ LE 12/02/2013

Véritable problème de santé publique avec presque 11 000 décès chaque année en France et 220 000 tentatives, le suicide n'est pas une fatalité. 20 ans après une première étude qui a consacré le suicide « grande cause de santé publique », le Conseil économique, social et environnemental plaide pour la poursuite et l'amplification de la prévention du suicide. C'est tout le sens de l'avis confié à Didier Bernus par la section des affaires sociales et de la santé, présidée par François Fondard, intitulé : « Le suicide : plaidoyer pour une prévention active ».
Cet avis de la section des affaires sociales et de la santé du CESE, rapporté par Didier Bernus, a été voté ce jour en séance plénière avec : 166 votants ; 123 voix pour ; aucune voix contre et 43 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026